

Commune de Saint-Sulpice

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 19 juillet 2024

Date de la convocation : 15 Juillet 2024

Etaient présents : Messieurs et Mesdames Chalié Maurice, David Eddy, Delfour Monique, Fouinat Catherine, LafonThibaut, Landes Claudine, Perié Jean-Michel.

Absents excusés : Faure Bernard, Lohezic Gérard (procuration à Catherine Fouinat), Pégourié Claude (procuration à Monique Delfour), Plenacoste Alain (procuration à Claudine Landes).

Mme Claudine LANDES ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.212.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Catherine FOUINAT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Mme le maire informe les conseillers qu'ils doivent quitter la séance lorsqu'ils sont concernés à titre personnel par l'un des points à l'ordre du jour.

Pour le point 1, Madame Landes indique que le ou les votes seront réalisés à bulletins secrets.

Enfin, elle procède à la lecture de la charte de l'élu local.

Ordre du jour :

1. Bornage des falaises
2. Contrat apprentissage
3. Questions diverses

1 / Bornage des falaises

Lecture du compte-rendu de la réunion ayant eu lieu avec les habitants le 9 juillet 2024.

Le conseil municipal est à nouveau convoqué car la décision de "bornage solidaire" a été contestée lors de cette réunion par deux des personnes présentes et concernées.

Madame Landes indique qu'il y aura un premier vote pour décider si le conseil revient sur sa décision. Le résultat de celui-ci pourra amener le conseil à se prononcer sur une nouvelle répartition des frais de bornage. Pour rappel, il existe trois possibilités : le bornage solidaire, le bornage au prorata du linéaire, le bornage par lequel Monsieur Chalié paie 50 % et le reste est divisé en 8.

Compte tenu du sujet, Madame Delfour et Monsieur Chalié sont invités à quitter la salle.

Première question : doit-on revenir sur les votes précédents ?

Vote : 3 oui , 5 non

La décision du bornage solidaire est donc maintenue.

2 / Contrat d'apprentissage

Une demande d'une jeune fille a été reçue pour la préparation du diplôme d'ATSEM en apprentissage. Après un cours débat, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande faute de moyens financiers.

3 / Questions diverses

- Madame Trémoulet a effectué une demande pour que soit nettoyée la tombe juste à côté de celle de sa famille : des arbustes grandissent et débordent sur leur concession. Madame Delfour se charge de l'appel afin de clarifier sa requête.

- un groupe de 5 ou 6 personnes a demandé à occuper la salle Gaston Malique de 10h à 11h chaque lundi pour y faire du yoga. Chacune d'entre elles versera 1 € par séance à la commune.

- Madame Danloup s'est plainte que des ronces envahissaient son terrain. Celles-ci proviennent du chemin communal situé au-dessus de sa maison. Elle demande que ce dernier soit nettoyé. Cependant il y a un risque à le faire, à savoir l'éboulement d'un muret en bordure de la parcelle. Il est décidé de ne pas prendre ce risque et

de voir avec la propriétaire ce qu'il est possible de faire.

- Madame Landes indique ensuite avoir signé avec le crédit agricole les deux contrats votés par le conseil. Les fonds seront donc disponibles ce qui permettra de rémunérer les entreprises en temps et en heure.

- les conseillers se répartissent ensuite quelques journaux municipaux n'ayant pas encore pu être distribués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22h30.